



Appel à contributions : comparaison décoloniale des droits de la propriété

Du 4 au 6 novembre 2024 à Brasilia (Brésil)

Date limite pour la remise des contributions : 14 février 2024

Prise de décision : 14 avril 2024

SUJET : Après des ateliers consacrés à la méthodologie (Witwatersrand 2020) et au droit pré-colonial (Oxford 2022), le troisième atelier de droit comparé décolonial (DeCoLa) aura lieu à Brasilia et mettra l'accent sur les approches décoloniales pour comparer les droits de la propriété. La propriété est un enjeu central du droit comparé décolonial. Nombre des postulats du droit de propriété du Nord global — tels que la théorie de John Locke selon laquelle le travail légitime la propriété — ont émergé dans des contextes coloniaux. En outre, le néo-colonialisme (qui peut revêtir la forme du colonialisme toxique, par exemple) continue d'affecter les définitions et les interprétations de la propriété privée et publique au sein du Sud global, générant de profondes inégalités sociales. Par ailleurs, la colonialité véhicule une conception de la propriété qui est celle d'espaces individuels et absolus de liberté ; cette notion exclut tout autre concept non issu du Nord global, tel que la propriété communale, la gestion responsable ou la personnalité juridique des cours d'eau et des montagnes.

Notre atelier vise à s'affranchir de toute notion coloniale de propriété et de possession tout en reconnaissant la fluidité et la pluralité (historiques et contemporaines) du droit (autochtone, coutumier, ou autre) en vigueur au Sud global. En nous appuyant sur les critiques adressées au droit de propriété moderne, lesquelles mettent en lumière son lien avec le colonialisme et sa perpétuation de la colonialité, nous encourageons les applications de la décolonialité à des études comparatives concrètes du droit de propriété, en particulier entre pays du Sud. Même si nous reconnaissons que la propriété privée et la propriété publique sont inséparables et que la souveraineté territoriale est essentielle pour conceptualiser la propriété, nous entendons aller au-delà des critiques déjà adressées au droit international sur ces points. Nous souhaitons explorer les formes décoloniales de la possession (abolition de la propriété privée, droit à la ville, etc.) et les traductions décoloniales d'un droit de propriété issu des Suds. Nous accueillons les contributions qui s'intéressent aux approches décoloniales, autochtones et non coloniales de la propriété et ne se contentent pas d'identifier le caractère (néo)colonial du droit moderne de propriété. Il s'agit de prendre en compte aussi bien des définitions autochtones et minoritaires de la propriété que des conceptions plurielles alignant conceptions précoloniales et adaptations contemporaines à la modernité.

Voici quelques sujets potentiels : conceptualisations non coloniales ou autochtones de la propriété et rapports avec le monde inanimé ; accès des autochtones et des habitants des Suds à la terre et aux biens écologiques (comme l'eau) ; propriété intellectuelle autochtone, pastoraliste ou autre ; distinctions entre propriété et possession ; implications juridiques du caractère inaliénable de la terre et de la nature ; rapports avec la terre et l'eau s'écartant de la notion de propriété sujet-objet.

Nous recherchons des contributions qui remettent en question la colonialité en se demandant pourquoi et comment les sociétés du Sud global définissent ou pratiquent (ou non) le droit de propriété et la possession.

SOUSSION DES CONTRIBUTIONS : Les contributions doivent se baser sur des recherches originales (menées, dans l'idéal, avec des sources directes ou autochtones) et des méthodes de droit comparé décolonial. Les contributions doivent placer le « droit de propriété » dans un cadre traditionnel ou géographique précis en accordant une attention particulière aux méthodes et pratiques décoloniales, autochtones ou pré-coloniales. Les auteurs sont vivement encouragés à consulter le [site web du projet DeCoLa](#) pour obtenir une liste d'ouvrages sur la théorie décoloniale et d'études juridiques décoloniales. La préférence sera accordée aux contributions comparatives et se référant directement à des ouvrages spécialisés. Veuillez envoyer votre contribution sur notre [cloud sécurisé](#) (i) suivant le modèle fourni sur le site web du projet DeCoLa, (ii) dans n'importe quelle langue, (iii) sans dépasser 5000 mots et (iv) pour **le 14 février 2024 au plus tard**. Un accusé de réception de votre contribution vous sera envoyé par e-



mail. Le comité consultatif d'examen par les pairs évaluera toutes les contributions et communiquera sa décision le 14 mars 2024.

EXAMEN PAR LES PAIRS : Le comité consultatif d'examen par les pairs est formé d'Ahmad Amara (NYU Tel Aviv ; Université Ben Gourion), de Roberta Camineiro Baggio (Université fédérale de Rio Grande do Sul - UFRGS), d'Isidore Leopold Miendjiem (Université de Dschang) et d'Ambreena Manji (Université de Cardiff).

CONTRIBUTIONS ACCEPTÉES : Les auteurs des contributions acceptées auront l'occasion de soumettre une version révisée de leur contribution pour l'atelier. Les contributions remises rédigées dans une autre langue que l'anglais seront traduites par des traducteurs professionnels. Les contributions seront transmises avant l'atelier. Les auteurs ne présenteront donc pas leur contribution à l'occasion de l'atelier. Après l'examen par les pairs, les contributions seront publiées dans un volume édité ou une édition spéciale.

CALENDRIER :

14 février 2024	Contributions attendues (premier jet)
14 avril 2024	Décision de sélection du comité scientifique
14 juin 2024	Révision de la soumission
4-6 novembre 2024	Présentation et discussion de la contribution à Brasília
10 janvier 2025	Dernière soumission

COORGANISATEURS : Ce troisième atelier est coorganisé par le projet DeCoLa de l'Institut Max Planck de droit privé comparé et international (MPIPriv) de Hambourg et par le Réseau des expériences juridiques comparées décoloniales (DECLEN) de l'Université catholique de Brasilia. Le projet DeCoLa est dirigé par Ralf Michaels (MPIPriv). Kwamou Eva Feukeu (MPIPRiv) est la coordinatrice du projet DeCoLa. DECLEN est un réseau universitaire géré conjointement par Deo Campos Santos et Guilherme Roman Borges (Université catholique de Brasilia).

LIEU : L'atelier aura lieu à l'Université catholique de Brasilia et comportera des tables rondes avec des membres de la société civile brésilienne, ainsi que des échanges interdisciplinaires consacrés à la propriété. Des services de traduction pourront être fournis.

FINANCEMENT : MPIPriv finance la participation internationale à l'atelier. Les organisateurs se proposent de couvrir trois nuits d'hébergement à Brasilia et de rembourser les frais de déplacement des auteurs des contributions acceptées.

PROGRAMME : L'atelier sera suivi par une université de printemps hébergée par l'Université fédérale de Bahia du 7 au 9 novembre 2024. L'atelier et l'université de printemps sont coordonnés par un comité en charge du programme, composé de : Anna Lyvia Ribeiro (Commission spéciale en charge du droit immobilier), André Nunes Chaib (Université de Maastricht), Fernanda Frizzo Bragato (Unisinos do Vale do Rio dos Sinos - UNISINOS), Flávia Carlet (Université fédérale de Rio Grande do Sul-UFRGS), Karina Gomes Machado (Unisinos do Vale do Rio dos Sinos - UNISINOS), Luiz Eduardo de Lacerda Abreu (Université de Brasília-UnB) et Tatiana Emilia Dias Gomes (Université fédérale de Bahia-UFBA).

CONTACT : decolonial@mpipriv.de